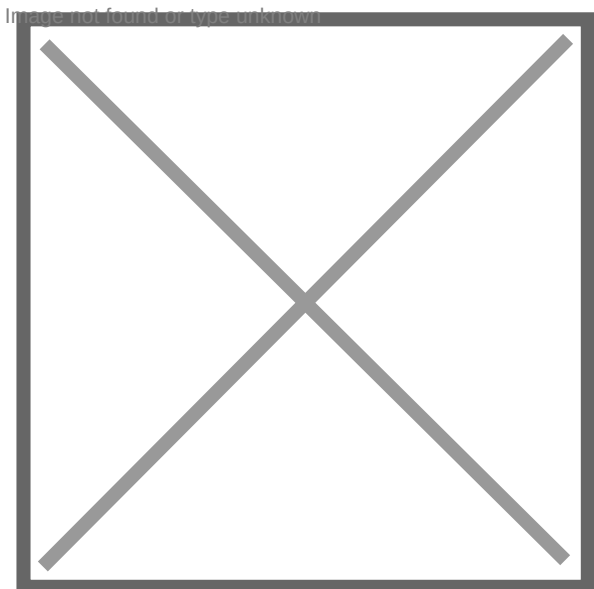




Arnaque sur internet- refus de remboursement de la banque

Par **stef**, le **29/12/2010 à 13:49**

Bonjour,
au mois de de decembre j'ai effectué un achat avec ma carte bleue sur Internet, il s'est avéré que le sité est frauduleux ; j'ai fais opposition sur ma carte bleue et ma banque refuse de me dedommager au motif que ma carte n'a pas été volée ; est-ce que j'ai un recours? merci cordialement

Par **marrine425**, le **11/07/2013 à 12:37**

bonjour

J'ai rencontré un homme sur un site de rencontre et, pendant plusieurs semaines, nous avons longuement dialogué par mail et sur MSN et nous nous sommes même vus à la CAM. Il réunissait tous les critères que je recherche chez un homme : gentil, sensible, romantique et, physiquement, tout à fait mon type d'homme.

Lors de nos conversations, il m'a dit qu'il avait créé une fondation en Afrique pour aider des petits orphelins qu'il avait pris sous sa protection. Donc, à force de discussion, il m'a convaincu d'envoyer une somme d'argent en Côte d'Ivoire à M xxxxx Frédéric. J'ai même eu cet individu au téléphone qui m'a informé que mon ami Martin xxxxx, domicilié à NICE, s'était rendu auprès des enfants et ne pouvait pas revenir car il avait eu un accident en allant à l'aéroport pour rentrer en France.

Nous devions nous voir le 20 Novembre 2012 mais il a quitté la France depuis le 08

Novembre et n'est toujours pas rentré ! J'ai essayé de l'appeler, j'ai demandé à lui parler mais la personne que j'ai eu au bout du fil avait un accent africain que je ne connaissais pas ; je lui ai dit que je ne croyais absolument pas qu'il était l'homme que j'avais vu à la CAM et qui était sur les photos qu'il m'a transmises par mail.

Depuis ce jour, je n'ai plus aucune nouvelle. Pour me prouver sa bonne foi, je lui avais demandé de me scanner ses papiers d'identité afin que je sois rassurée. J'ai donc une copie de sa carte d'identité et de son permis de conduire : il vit aux environs de NICE, il est né le 22 novembre 1966 et il s'appelle Martin xxxxx... mais tout est en fait faux puisqu'ils utilisent des pièces d'identité volées à des français. Cela m'a été confirmé par l'organisme de service anti-fraude qui m'a beaucoup aidé à récupérer l'argent envoyé tout en mettant la main sur ces arnaqueurs qui, a priori, habitent en Afrique.

A l'époque, je l'ai dénoncé sur le site où je suis inscrite et ils m'ont conseillé de prendre contact avec un organisme Interpol en lutte contre la cybercriminalité. Tout au long de cette histoire, je lui ai fait parvenir au total 19,000€ afin de pouvoir l'aider et faire en sorte à ce qu'il me rejoigne très vite comme nous cela était convenu parce que j'y croyais vraiment ! Avec l'aide d'une amie, j'ai pris contact avec un organisme de cyber-antifraude en COTE D'IVOIRE et en collaboration avec l'inspecteur de police M. xxxxxx ERIC ; eux aussi m'ont vraiment aidé à le démasquer car c'était bel et bien un Africain en complicité avec des collaborateurs escrocs et autres professionnels du net qui m'ont dépouillé. Heureusement pour moi, ils ont finalement été démasqués et arrêtés avec l'aide de l'organisme Interpol en lutte contre la cybercriminalité et M. xxxxxx ERIC.

Finalement, je me suis faite rembourser la totalité de mon argent suivi des frais de dédommagement ce qui représente un total de 22,000€.

Alors, si toi aussi tu es dans ce cas, confie toi et n'hésite pas ! Portez maintes plaintes afin de demander plus d'aide jusqu'à la satisfaction et remboursement officiel ! Ecris ton témoignage afin d'aider d'autres personnes à ne pas être victime et, j'en suis convaincue, cela aura des effets positifs car ils vont t'aider à mettre la main sur ces personnes de mauvaise foi. Ensuite, toutes les sommes d'argent que tu as eu à envoyer à ces escrocs seront remboursées, accompagnées par des frais de dédommagement.

Voici le contact mail de l'organisme qui m'a aidé :

Par **alterego**, le **11/07/2013** à **13:08**

Bonjour,

Vous ne précisez pas si vous avez déposé plainte pour l'arnaque.

Votre banque vous rembourserait si la carte de paiement avait été soit

- volée et que vous ayez déposé plainte,
- utilisée dans le cas d'une fraude à distance sans utilisation physique de celle-ci,
- contrefaite,
- fait usage de son code et son cryptogramme.

Dans votre cas, même si le site était frauduleux, c'est vous qui avez fait usage de la carte.

Cordialement